

**NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE**



Distr.
GENERALE

S/14899
11 mars 1982

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS, CHINOIS,
ESPAGNOL, FRANCAIS
ET RUSSE

LETTRE DATEE DU 1er MARS 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 501 (1982) du Conseil de sécurité en date du 25 février 1982, par laquelle le Conseil a approuvé l'accroissement immédiat des effectifs de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) qui seront portés de 6 000 à 7 000 hommes environ.

Compte tenu des résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité concernant l'établissement et le fonctionnement de la FINUL ainsi que du principe de la représentation géographique équitable, et sous réserve des consultations d'usage, je me propose : a) de prier la France de fournir à la Force un bataillon d'infanterie; b) de prier certains des autres Etats, qui fournissent actuellement des contingents et dont les contingents doivent être renforcés, d'en augmenter les effectifs; c) de demander le renforcement des unités de soutien logistique et de maintenance de la Force.

Je vous serais obligé de bien vouloir informer les membres du Conseil de ce qui précède.